

Sur 20 Minuten Online le 21 juin 2021

Elaboré avec les entreprises genevoises, un texte incite à développer des solutions

douce

alternatives à la voiture, pour les employés. Un label sera délivré dès l'an prochain. Présenté récemment, le plan climat cantonal vise la neutralité carbone en 2050, et

Etat et privés main dans la main pour promouvoir la mobilité

entend déjà réduire de 40% le trafic motorisé individuel d'ici la fin de la décennie. Pour ce faire, le Canton a élaboré un programme, dévoilé lundi par le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, chargé du Département des infrastructures, Le texte, qui n'a pas d'effet contraignant, encourage notamment le secteur privé à s'engager pour une mobilité douce.

Elaboré avec les principales organisations économiques du bout du lac - la

développer des alternatives à l'auto, pour leurs employés. Parmi les solutions

télétravail, ou encore la limitation de l'accès aux places de stationnement.

possibles: une participation à l'achat d'un abonnement aux transports publics, la mise à disposition du personnel de vélos électriques, l'encouragement au covoiturage et au

Dès l'automne prochain, l'information et la communication autour des plans mobilité seront renforcées auprès des employeurs, via notamment des séminaires et des formations. À partir de 2022, un label «Entreprise écomobile et institution écomobile» sera délivré aux sociétés et aux administrations qui auront mis en place de tels

Abos, vélos et partage d'auto

Fédération des entreprises romandes-Genève (FER), ainsi que la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG), entre autres - ce règlement d'exécution vise à inciter les entreprises privées, mais aussi les administrations publiques, à

Un label écomobile

dispositifs.

Le volontariat: oui - l'obligation: non

Attaché à une démarche qui doit rester «volontaire» de la part des entreprises, le directeur général de la FER, Blaise Matthey, a rappelé qu'une «partie importante de

nos membres a déjà mis en place un plan mobilité. Il faut capitaliser sur cet acquis. Il ne s'agit pas d'alourdir leur charge administrative ou financière avec des taxes, mais

d'appuver leurs démarches partout où cela peut être réalisé avec pragmatisme. La collectivité publique doit montrer le chemin car elle est très largement concernée.» Pour son homologue de la CCIG, Vincent Subilia, «les plans de mobilité d'entreprise sont un outil bienvenu pour les opérateurs économiques. Il importe toutefois qu'ils conservent un caractère facultatif et non discriminant, pour tenir compte de manière pragmatique de la réalité de terrain des entreprises».